

Diagnostics immobiliers

Posté par:

Publiée le : 15/05/2009 15:40:00

EN CAS DE LOCATION ([Voir le tableau récapitulatif](#))

A chaque changement de locataire ou renouvellement du bail, le locataire doit se voir remettre les documents suivants depuis le 1er novembre 2007 :

[Surface Habitable \(loi Boutin\)](#)[Diagnostic de performance énergétique](#)[Etat des risques naturels et technologiques](#) (pour un bien bâti ou non situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques ou naturels)[Constat de risque d'exposition au plomb](#) (pour un logement construit avant le 1er janvier 1949)

VOS DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES

Identifiez ci-dessous les diagnostics obligatoires à prévoir dans le cadre de la vente ou de la location de votre bien...